



Tous les métiers de l'intermittence en pénurie !

France Télévisions annule des émissions face au manque de scriptes, de techniciens vidéo, de monteurs, mais aussi d'ingénieurs du son.

En 2018, suite à un accord signé avec FO, un petit nombre d'intermittents et de journalistes CDD recevaient un « sésame » : une lettre leur reconnaissant un statut de « CDD régulier ».

Cette lettre était sensée leur ouvrir le droit de travailler pour France télévisions sans que l'entreprise se préoccupe des seuils de 80 jours pour les intermittents et 120 jours pour les journalistes, nouvellement instaurés.

Aujourd'hui, dans les faits, un salarié précaire doit faire preuve de beaucoup de persuasion pour faire respecter cet engagement. La plupart du temps, on lui oppose le seuil des 80/120 jours, qu'il soit reconnu "régulier" ou pas.

A ce constat, vient s'ajouter la pénurie d'intermittent, qui s'explique par un autre constat: la télédiffusion est la branche de l'intermittence qui paye le moins.

(Des salaires moindres de 45% en moyenne par rapport à la production audiovisuelle, et -70% par rapport à la production cinématographique)

Aujourd'hui, c'est la reprise de l'activité: ces salariés sont sollicités de toute part, et choisissent naturellement le salaire mieux disant.

Parmi les grands diffuseurs, FTV est le seul qui propose le salaire plancher à ses salariés précaires.

Ces salariés ont les qualifications nécessaires pour travailler dans les autres branches, où ils gagnent leur vie plus correctement. Ils vont naturellement là où l'herbe est plus verte.

Ensuite, c'est aussi grâce à nos salariés précaires que nous avons réussi à passer la crise sans « éteindre le poste ». Ils ont permis la flexibilité nécessaire pour passer les deux dernières années sans trop d'encombres. Occupons-nous en priorité de ceux-là!

D'autres organisations syndicales proposent à la direction l'immatriculation de nouveaux personnels et la levée des seuils. Force Ouvrière considère qu'il existe de meilleures solutions, car celles-ci entraîneraient davantage de compétition entre les salariés précaires et ne régleraient pas les problèmes évoqués

Partant du principe qu'il est préférable de privilégier celles et ceux qui travaillent déjà pour l'entreprise, avant de penser à créer de nouveaux salariés précaires (et ainsi diminuer encore les chances de CDI pour les salariés historiques),

Force Ouvrière propose :

- Qu'on examine la situation de ces salariés en date d'aujourd'hui, et qu'on les "régularise" selon des critères à définir, dans l'esprit de ceux de 2018.
- Qu'on augmente le salaire journalier afin d'être compétitif face aux autres employeurs.
- Qu'on respecte les engagements écrits, pris auprès des "réguliers".

Ces pistes nous semblent plus réalistes que la revendication de la suppression des 80 et 120 jours.

Si FO ne soutient pas plus que les autres OS ce dispositif des seuils, nous savons que cette mise en place dans toutes les entreprises audiovisuelles est liée aux rapports de l'IGAS et de l'IGAC, et que l'espoir de les voir disparaître est donc très faible.

Pour autant, il n'est pas admissible de se retrouver dans des situations telles que celles vécues par les locales de Nîmes ou Perpignan et bien d'autres.

FO attend des réponses urgentes de la direction pour résoudre ce problème de pénurie.

Paris, le 01 décembre 2021